Nations Unies S/2016/552*



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juin 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 1er avril au 3 juin 2016)

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 31 juillet 2016 et m'a prié de lui rendre compte de l'exécution de son mandat tous les 60 jours. Il fait le point sur l'évolution de la situation entre le 1er avril et le 3 juin 2016 et contient des recommandations concernant le renouvellement du mandat de la Mission.

II. Situation politique et économique

Processus de paix

2. Depuis mon dernier rapport (S/2016/341), des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Le 26 avril, après une semaine d'intenses négociations concernant sa sécurité, le Président du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), Riek Machar, est retourné à Djouba et a été investi Premier Vice-Président du Soudan du Sud. Des membres du Gouvernement, des chefs religieux, des dirigeants locaux et des représentants de la communauté internationale ont assisté à la cérémonie d'investiture. Dans son discours, le Premier Vice-Président Machar a cité les problèmes immédiats que rencontre le pays, à savoir la stabilisation de la situation en matière de sécurité et de la situation économique, l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin dans les zones rurales et urbaines, et la réconciliation et l'apaisement national. Pour sa part, le Président Kiir a salué le retour de M. Machar comme un signe marquant la fin de la guerre civile et le rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays. Il a également présenté ses excuses au peuple sud-soudanais pour les souffrances endurées à cause de la guerre et pris l'engagement de trouver une solution amiable à toutes les questions qui restent à régler au sujet de l'accord de paix.

3. Outre le Premier Vice-Président, plusieurs autres grands dirigeants du M/APLS dans l'opposition sont revenus à Djouba, notamment le Vice-Président, Alfred Ladu Gore, et le chef d'état-major, Simon Gatwech Dual. Leur retour a été

* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 juin 2016).

16-09891* (F) 280616 280616







précédé par l'achèvement de la phase I des dispositions transitoires de sécurité, qui prévoyaient l'arrivée de 1 370 membres des forces de sécurité du M/APLS dans l'opposition, y compris des membres de la police mixte intégrée et du Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité, et le redéploiement de soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) à 25 kilomètres de Djouba. Cependant, la vérification du bon redéploiement de l'APLS, notamment le nombre de soldats et les endroits où ils sont postés, reste difficile pour le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité.

4. Le 28 avril, par le décret n° 222/2016, le Président a nommé 30 ministres et 8 vice-ministres pour former le Gouvernement provisoire d'union nationale, conformément aux dispositions de l'accord de paix. Le Gouvernement a été investi le 29 avril, marquant ainsi le début des 30 mois correspondant à la période de transition. Conformément à la formule de partage du pouvoir prévue par l'accord de paix, le Gouvernement, auquel 53 % des ministères ont été attribués, a nommé 16 ministres, dont ceux des finances, du commerce et de la planification économique, de la défense et des anciens combattants, et de la sécurité nationale, tandis que le M/APLS dans l'opposition, qui a reçu 33 % des ministères, a nommé 10 ministres, dont ceux du pétrole, des mines et de l'industrie, de l'intérieur et de la conservation de la faune. Les autres partis politiques et les anciens détenus ont chacun reçu 7 % des ministères et ont nommé deux ministres chacun, à savoir ceux des affaires gouvernementales et de l'agriculture, des forêts, du tourisme, des ressources animales et des pêches pour les premiers, et ceux des affaires étrangères et de la coopération internationale, et des transports, des routes et des ponts pour les seconds. Avec quatre femmes nommées, le Gouvernement est le seul à avoir satisfait aux 25 % de représentation féminine prévus dans l'accord de paix. Le M/APLS dans l'opposition a nommé deux femmes et les autres partis politiques et les anciens détenus n'en ont désigné aucune.

5. Pendant les réunions de la présidence (composée du Président, du Premier Vice-Président et du Vice-Président James Wani Igga) tenues les 31 mai, 1er et 3 juin, un certain nombre de questions ont été examinées en vue de faire progresser la mise en œuvre de l'accord de paix, dont la levée de l'état d'urgence, la libération des détenus politiques et des prisonniers de guerre, le cantonnement des forces, la nomination de conseillers de la présidence et la formation de l'Assemblée législative nationale de transition. S'agissant du cantonnement, la présidence a approuvé, le 27 mai, la décision du Conseil des ministres tendant à créer des zones de cantonnement dans les régions de l'Équatoria et du Bahr el-Ghazal, en plus de celle du Haut-Nil. Le Comité conjoint de surveillance du cessez-le-feu a été chargé d'arrêter des critères pour le choix de ces sites dans l'Équatoria et de vérifier la présence des forces du M/APLS dans l'opposition dans le Bahr el-Ghazal. Il a également été convenu que le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité s'assurerait de la démilitarisation de Djouba.

6. En réponse au mécontentement des partis faisant suite à la nomination unilatérale, le 4 mai, par le Président, de 10 conseillers présidentiels chargés notamment des affaires militaires, des autorités locales, de la sécurité, de l'éducation, de l'économie, de la justice, de l'agriculture, des cultes et des affaires spéciales, ainsi qu'à la nomination d'un conseiller et envoyé spécial du Président, la présidence est parvenue à un accord portant sur la nomination de 19 conseillers,

dont 10 seraient désignés par le Président, 6 par le M/APLS dans l'opposition et 3 par les autres partis politiques et les anciens détenus.

7. La présidence a également accepté d'accélérer la formation de l'Assemblée législative nationale de transition. Ainsi, la nomination des 10 membres désignés le 27 avril par le Président et qui ont prêté serment le 23 mai afin de remplacer des députés décédés a été approuvée. Les six sièges vacants restants seront pourvus sur décision de la présidence, après consultation conjointe des groupes concernés. Tous les parlementaires qui avaient laissé leurs sièges après le conflit de décembre 2013 ont également été rétablis dans leurs fonctions avec effet immédiat. Le désaccord au sujet de la nomination de 17 nouveaux députés issus des rangs des autres partis politiques a été réglé le 30 mai grâce à l'intervention de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Les chefs des deux coalitions des autres partis politiques, Lam Akol, Ministre de l'agriculture, des forêts, du tourisme, des ressources animales et des pêches et chef de l'Alliance nationale, et Martin Elia Lomuro, Ministre des affaires gouvernementales et responsable du Programme national, ont décidé que des représentants des autres partis politiques à l'Assemblée législative nationale de transition seraient issus des 12 parties signataires de l'accord de paix présents au sommet multipartite tenu à Addis-Abeba en juin 2014, ainsi que des cinq autres partis ayant assisté au sommet mais n'ayant pas signé l'accord. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée législative de transition n'était toujours pas formée en raison du désaccord qui persiste entre les partis au sujet des modalités de l'élection de son président et de l'attribution de locaux aux membres qui ont changé d'affiliation politique.

Autres faits survenus sur le plan politique

8. Depuis mon dernier rapport, dans lequel j'avais fait état de l'adoption de la loi de 2016 sur les organisations non gouvernementales, les discussions se poursuivent avec la Commission de secours et de relèvement du Soudan du Sud et le Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes concernant sa mise en œuvre. Après un report décidé par la Commission le 10 mai, les travailleurs humanitaires ont été informés que la loi devrait être mise en application courant juin.

9. Au niveau des États, la formation des administrations fédérées et locales s'est poursuivie, conformément au décret constitutif n° 36/2015 portant création de 28 États, bien que les parties aient accepté la demande de suspension de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et dans l'attente de la détermination des frontières des États par une commission nationale de délimitation réunissant toutes les parties intéressées. Le 17 avril, le Président a publié un nouveau décret portant création de nouveaux comtés dans les 28 États. La poursuite de la mise en œuvre du décret a résulté en un manque croissant de ressources et de capacités et exacerbé les tensions intercommunautaires sur les différends frontaliers, le choix du siège de l'administration de chaque comté et le partage des ressources. Le 1er juin, toutefois, la présidence a décidé de créer un comité de 15 membres chargé de revoir le nombre des États et leurs frontières et de présenter des recommandations sur la voie à suivre. Le comité se compose de quatre membres du Mouvement populaire de libération du Soudan appartement au Gouvernement, de trois du M/APLS dans l'opposition, d'un représentant des anciens détenus, de deux représentants des

autres partis politiques et de cinq représentants de la communauté internationale, dont la troïka (États-Unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Norvège), la République-Unie de Tanzanie et l'Afrique du Sud. Une fois constitué, le comité aura 30 jours pour achever ses travaux.

Évolution de la situation économique

10. La situation économique est restée critique. Du fait de la baisse du prix du pétrole au niveau mondial, les réserves en devises de la Banque du Soudan du Sud ont nettement diminué. Selon l'institut national de statistique, l'augmentation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation a atteint 245 % en mars 2016 et 266 % en avril 2016, du fait principalement de la flambée des prix des denrées alimentaires. Il y a de nouveau des pénuries de carburant, et le versement des traitements des fonctionnaires a maintenant trois mois d'arriérés. L'adhésion officielle du Soudan du Sud à la Communauté d'Afrique de l'Est en octobre 2016 et l'approbation, par le Parlement, de la loi sur l'administration fiscale, pourraient améliorer la situation économique sur le moyen et le long terme.

III. Situation en matière de sécurité

11. Les tensions sont restées vives dans les régions du Haut-Nil et du Bahr el-Ghazal, notamment les tensions intercommunautaires dans le Boma et le Jongleï, à la suite notamment d'une attaque transfrontière menée à Gambella (Éthiopie). Les affrontements armés se sont intensifiés dans le comté de Wau, dans le Bahr el-Ghazal occidental, entre l'APLS, le M/APLS dans l'opposition et des groupes armés inconnus. Dans la région de l'Équatoria, des actes de violence, de confiscation de terres et de harcèlement de civils de la part de groupes armés ont continué d'être signalés.

Région du Haut-Nil

12. L'impasse politique persiste entre les nouvelles autorités de Boma et la faction Cobra du Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud, et le conflit couve à Pibor. Au début du mois d'avril, le Conseil des Églises du Soudan du Sud a tenté d'assurer une médiation entre les parties. Dans le même temps, les affrontements entre les communautés anuak des comtés de Pochalla Nord et de Pochalla Sud (Jongleï), qui avaient commencé en mars avec la participation de membres de la faction Cobra et de membres de la communauté murle, se sont apaisés. Selon la Commission de secours et de relèvement, quelque 22 000 civils du comté de Pochalla Nord ont été déplacés du fait des combats, et un grand nombre d'entre eux ont trouvé refuge dans les payams voisins, limitrophes de l'Éthiopie.

13. Alors que les combats ont cessé à Pochalla, le 15 avril, des éléments armés, qui appartiendraient à la communauté murle, ont traversé la frontière du Soudan du Sud et attaqué 13 villages situés dans la région de Gambella, dans l'ouest de l'Éthiopie, tuant 186 civils et ramenant à Likuangole (Boma) une centaine d'enfants éthiopiens et plusieurs centaines de têtes de bétail. Les forces de défense nationale éthiopiennes ont immédiatement traversé la frontière pour se rendre dans les comtés de Pochalla Nord et Sud pour récupérer les enfants enlevés. Le 10 mai, David Yau Yau, chef de la faction Cobra et Vice-Ministre de la défense, s'est rendu à Gumuruk pour rétablir de bonnes relations avec les chefs traditionnels et la nouvelle

administration de Boma. Le Vice-Ministre de la défense, le Gouverneur de Boma, Baba Medan, et les chefs traditionnels murle travailleraient de concert pour faire libérer certains des enfants enlevés et retenus dans les comtés de Pibor et de Likuangole. Au 3 juin, 78 enfants avaient été secourus.

14. Dans l'Unité, après plusieurs semaines de calme, des affrontements ont éclaté le 13 avril à Rick Payam (comté de Mayom) entre des soldats de l'Armée de libération du Soudan du Sud commandés par le général de division Matthew Puljang et des civils armés. Ces affrontements auraient fait au moins 20 morts. Dans le Haut-Nil, bien que la situation soit restée calme, la MINUSS a reçu des informations de plus en plus nombreuses selon lesquelles le SPLA et le M/APLS dans l'opposition posteraient des soldats le long de la rive ouest du Nil.

Région du Bahr el-Ghazal

15. Les conditions de sécurité se sont détériorées dans le Bahr el-Ghazal occidental. Des informations persistantes font état de harcèlement de civils dans la ville de Wau et d'affrontements armés entre les forces de l'APLS et du M/APLS dans l'opposition dans le comté de Wau. Le 5 avril, la MINUSS a observé une concentration de forces de l'APLS dans la région de Wau, notamment le déploiement d'hélicoptères d'attaque Mi-17 et Mi-24, et la présence d'environ 200 à 300 soldats à l'aéroport de Wau. Selon certaines informations, les positions tenues par le M/ALPS dans l'opposition à Nvokongo et Ngo Sulungu ont été la cible de bombardements aériens. Les combats se sont poursuivis pendant deux jours, faisant de nombreuses victimes de part et d'autre et entraînant la destruction complète des secteurs environnant Loko Loko et Mboro. Par la suite, des milliers de personnes ont été déplacées et se cachent encore dans la brousse (voir par. 20 et 32). Pour des raisons de sécurité et de logistique, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité n'a pas été en mesure de se rendre sur les lieux pour vérifier les informations.

16. Mi-mai, la MINUSS a également reçu des informations faisant état d'affrontements violents entre des éléments du M/APLS dans l'opposition et des forces du Mouvement pour la justice et l'égalité au sud de Deim Zoubeir, à environ 75 kilomètres au sud de la ville de Raga. Le Mouvement aurait subi de lourdes pertes. Par ailleurs, les conditions de sécurité dans le Bahr el-Ghazal occidental continuent de pâtir de la présence de bergers nomades armés provenant du Ouarab, qui bénéficieraient du soutien des éléments de l'APLS déployés dans le secteur.

Région de l'Équatoria

17. Dans l'Équatoria central, les conditions de sécurité sont restées tendues. Il est encore fait état de violences entre groupes armés et d'accaparements de terres, de pillages et de harcèlement de civils. Selon des sources locales, la présence des groupes armés s'est renforcée et les attaques se multiplient sur les routes menant à Morobo, Torit et Gaya. Le 12 avril, une équipe d'une organisation non gouvernementale internationale a été prise en embuscade sur la route reliant Yei à Morobo, et deux agents recrutés sur le plan national ont été tués par un groupe armé inconnu (voir par. 21). Le 7 mai, des violences intercommunautaires ont éclaté entre les Moundari et les Bari à Mongalla (comté de Terakeka), qui se disputent la propriété administrative de la ville, faisant quatre morts, dont trois parmi les gardes de l'APLS du Gouverneur de Joubek. Les forces de l'APLS se seraient rendues

coupables de pillages de récoltes et de harcèlement de civils à la suite de leur déploiement dans le comté de Djouba dans le cadre des dispositions transitoires de sécurité. Après la fusillade qui a coûté la vie à un travailleur humanitaire le 15 mai (voir par. 21), les organisations de la société civile locales ont demandé la réinstallation immédiate de l'APLS à l'extérieur de Yei. Parallèlement, à Djouba, la situation est restée tendue mais stable depuis l'arrivée du Premier Vice-Président.

18. Dans l'Équatoria occidental, le Gouvernement et le Mouvement de libération nationale du Soudan du Sud ont signé un accord de paix le 2 avril à l'issue d'une médiation facilitée par le Conseil religieux pour la paix, avec le concours de la MINUSS et l'assistance du Gouverneur de Gbudwe. Cet accord prévoit l'intégration des membres du Mouvement dans l'APLS, la Police nationale sud-soudanaise ou d'autres forces organisées. Par ailleurs, les négociations entre le Gouvernement et les autres groupes de jeunes armés de la région n'ont guère progressé. Le Front patriotique populaire du Soudan du Sud intensifierait ses opérations dans la région, et plusieurs incidents attribués au groupe ont été signalés à Li Rangu (comté de Yambio) et sur la route reliant Nagero à Tamboura où des affrontements auraient éclaté avec l'APLS. Les pillages et les embuscades qui ont visé des véhicules humanitaires et commerciaux dans le comté de Kapoeta (Équatoria oriental) seraient le fait d'éléments armés affiliés au M/APLS dans l'opposition. Des problèmes de sécurité ont également été signalés sur la route de Djouba à Nimuli, où des hommes armés en uniforme arrêtant les véhicules sous la menace des armes seraient liés au déploiement de soldats de l'APLS dans la région.

IV. Situation humanitaire

19. En avril et en mai, l'ampleur, la portée et l'urgence de la situation humanitaire sont restées graves. L'apparition de combats dans des régions du pays auparavant stables, la montée de l'insécurité alimentaire, le déclin de l'activité économique et l'insuffisance du financement de l'action humanitaire ont continué de rendre la vie insupportable à de nombreux civils.

20. En avril, les partenaires humanitaires ont réussi à se rendre à Mboro (Bahr el-Ghazal occidental) pour la première fois depuis novembre 2015. Le 21 avril, une mission d'évaluation humanitaire a été menée parallèlement à une intervention humanitaire interorganisations qui a profité à quelque 7 000 personnes touchées par le conflit. Le 20 mai, une mission d'évaluation humanitaire interorganisations a été menée dans la région de Baggari, à l'extérieur de la ville de Wau, en plusieurs endroits qui n'étaient plus accessibles depuis plus de sept mois. Il ressort des premières constatations que les biens civils et les moyens de subsistance ont été détruits et que les équipements collectifs (écoles, installations sanitaires) ont été pillés et saccagés. Un grand nombre de violences sexuelles et sexistes ont également été signalées. Les populations touchées ont indiqué que l'alimentation, le logement, les articles non alimentaires et les intrants agricoles constituaient leurs besoins prioritaires.

21. Les acteurs humanitaires ont continué de se heurter à toutes sortes de difficultés (insécurité, hostilités ouvertes, tracasseries administratives, contraintes logistiques). Les partenaires humanitaires ont recensé 78 problèmes d'accès en mai et 48 en avril (contre 60 et 62 en mars et février, respectivement). En mai, les violences dirigées contre les agents ou les biens des organismes humanitaires ont

représenté 73 % des incidents signalés. En avril, les hostilités actives dans le Haut-Nil ont provoqué la réinstallation de 17 travailleurs humanitaires du comté d'Oulang. Le 12 avril, une équipe d'une organisation non gouvernementale internationale coopérant avec le Service de la lutte antimines a été prise en embuscade sur la route de Yei à Morobo par un groupe armé non identifié, qui aurait ciblé et tué deux agents sud-soudanais. Début mai, un agent sud-soudanais d'une organisation non gouvernementale internationale a été tué à son domicile à Djouba. Le 10 mai, le conducteur d'un camion engagé par un organisme des Nations Unies a été tué dans une embuscade sur la route menant de Magwe à Torit. Le 15 mai, une nonne médecin au volant d'une ambulance identifiée comme telle a été la cible de tirs à Yei et a succombé à ses blessures quelques jours plus tard. Le nombre total de travailleurs humanitaires tués depuis décembre 2013 s'établit désormais à 55.

22. La situation en matière de sécurité alimentaire est restée grave et s'est même détériorée dans certaines régions. Selon les résultats préliminaires des récentes évaluations, la saison de soudure s'annonce forte et précoce, et le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire pourrait être supérieur à celui de 2015 et connaître son plus haut niveau depuis l'indépendance. Les principales détériorations ont été observées dans les régions du Bahr el-Ghazal et de l'Équatoria et sont le résultat du mauvais approvisionnement des marchés, de la flambée des prix et de la faiblesse des récoltes dans certains secteurs. Les améliorations marginales constatées dans la région du Haut-Nil sont essentiellement imputables à l'amélioration de l'accès à l'aide humanitaire, ce qui souligne combien il importe de maintenir et d'étendre l'assistance pendant la prochaine période de soudure. La situation des populations de l'Unité demeure très préoccupante.

23. Les effets combinés des pénuries alimentaires, de l'insécurité persistante et du déclin économique ont également provoqué de forts mouvements de population du Soudan du Sud vers les pays voisins. Selon les acteurs humanitaires, de janvier à mi-mai 2016, plus de 115 000 Sud-Soudanais ont ainsi fui dans les pays limitrophes, dont environ 70 000 au Soudan. Si la plupart de ces personnes sont originaires du Bahr el-Ghazal septentrional, certaines viennent également du Bahr el-Ghazal occidental et du Ouarab. De nouveaux mouvements de population ont été signalés vers la République démocratique du Congo et la République centrafricaine, où sont arrivées 12 000 et 11 000 personnes, respectivement. Des mouvements ont également été recensés de l'Équatoria oriental vers le Kenya et l'Ouganda.

24. En dépit des obstacles opérationnels, les partenaires humanitaires ont continué d'intensifier leur action. Depuis le début de 2016, plus de 2,36 millions de personnes ont bénéficié d'une protection et d'une aide humanitaire : 1,47 million ont reçu une aide alimentaire; 834 551 ont reçu une aide liée à l'accès à des sources d'eau améliorées; 285 057 enfants (dont 39 % de filles) ont accès à l'éducation; 148 560 enfants, femmes enceintes et allaitantes ont reçu un traitement contre la malnutrition. Au total, 234 621 consultations médicales ont été données dans des zones touchées par le conflit ou vulnérables, 8 360 femmes ont bénéficié de services de soins prénatals, 1 580 femmes ont bénéficié d'une assistance à l'accouchement et 185 femmes ont eu accès à des services de soins post avortement. Les partenaires humanitaires ont profité de la saison sèche pour prépositionner et livrer les fournitures là où cela était possible, notamment dans les zones qui sont inaccessibles par la route durant la saison des pluies. À l'approche des pluies, pour atténuer une éventuelle épidémie de choléra, les partenaires humanitaires ont

également accéléré le prépositionnement de fournitures de santé et d'hygiène dans tout le pays.

25. La question du financement reste un problème majeur. Le Plan d'action humanitaire pour 2016 n'est financé qu'à 30 %, d'où un déficit de 899,6 millions de dollars.

V. Mise en œuvre des nouvelles priorités du mandat

A. Protection des civils

26. Dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat de protection des civils, la MINUSS a continué d'appliquer une stratégie en trois volets. Dans le cadre du premier volet (protection par le dialogue et la participation politique), ma Représentante spéciale a usé de ses bons offices pour faciliter la poursuite de l'appui apporté par les partenaires régionaux et internationaux dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix et est intervenue directement auprès de ses homologues nationaux pour favoriser la liberté de circulation.

27. La MINUSS a également continué de renforcer les capacités locales dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la médiation, organisant 13 ateliers à l'intention de plus de 1 150 participants représentant l'État et les autorités de transition, les partis politiques, les organisations de la société civile, les bergers et les communautés en général. Dans les Lacs, ces activités ont contribué au règlement d'anciens conflits liés aux ressources naturelles à Tonj. Dans l'Équatoria occidental, les acteurs locaux ont évoqué l'insécurité qui règne dans le couloir reliant Yambio à Djouba. Parallèlement, d'autres programmes ont visé à renforcer le rôle des femmes comme force de consolidation de la paix au sein des communautés. Lors d'une table ronde portant sur les dirigeants, la démocratie et l'atténuation des conflits à Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional), les participants ont souligné la nécessité du pardon, de la réconciliation et de l'apaisement national ainsi que l'importance de la prévention des conflits. Pour atténuer le risque de problèmes de sécurité à l'intérieur et autour de ses sites de protection des civils, la Mission a également organisé un atelier à l'intention de 60 chefs locaux du Haut-Nil pour les sensibiliser au rôle de coopération constructive qui est le leur dans le cadre de la fourniture de l'aide humanitaire et des services de protection dans les sites.

28. Dans le cadre du deuxième volet (protection des civils menacés de violences physiques), la MINUSS a continué de protéger quelque 169 983 déplacés répartis sur six sites de protection dans tout le pays. Au 3 juin 2016, les principaux sites étaient ceux de Bentiu (98 653 personnes), de Djouba (27 959 personnes) et de Malakal (40 448 personnes). Les menaces extérieures pesant sur les sites de protection des civils ont été atténuées grâce à l'extension du champ d'action de la composante militaire de la Mission et à l'installation de tours de guet supplémentaires. La sécurité intérieure des camps a été renforcée par la présence constante de la Police des Nations Unies, avec l'appui du personnel militaire de la MINUSS si nécessaire. Pendant la période considérée, 398 problèmes de sécurité ont été recensés dans les sites de protection des civils. Trente-sept personnes sont actuellement retenues dans trois lieux de détention à Djouba, Bentiu et Malakal.

29. La MINUSS s'est également employée à améliorer la sécurité du site de Malakal à la suite des problèmes de sécurité survenus les 17 et 18 février par un travail de planification des interventions d'urgence en coopération avec les acteurs humanitaires et les chefs locaux. La remise en état des sites s'est également poursuivie et l'infrastructure de sécurité physique notamment a été réparée et fortifiée. La Mission et les partenaires humanitaires ont également aidé à réinstaller les 22 000 Chillouk et Nuer déplacés restants de la base logistique au site.

30. Par ailleurs, la composante militaire de la MINUSS a élargi son rayon d'action dans les zones touchées par le conflit, au moyen principalement de patrouilles de secteur menées à partir des bases opérationnelles permanentes et temporaires. Des patrouilles de longue durée et des patrouilles aériennes dynamiques ont également permis d'étendre le rayon d'action géographique de la Mission. En outre, le personnel militaire a recours à des indicateurs d'alerte rapide pour organiser des patrouilles dans les foyers de tensions potentiels. À Bentiu et Ler, la Mission travaille en étroite collaboration avec les partenaires chargés de la protection humanitaire au recensement des points chauds où les civils sont en danger et effectue régulièrement des patrouilles pédestres à l'est et à l'ouest du site de protection de Bentiu et des patrouilles le soir à proximité de Ler pour améliorer la sécurité. La MINUSS a installé une base opérationnelle avancée dans la ville de Malakal pour renforcer la sécurité des civils.

31. Dans le cadre du troisième volet (création d'un environnement protecteur), la MINUSS continue de concentrer son action sur l'extension des activités de protection au-delà des sites de protection des civils en vue de renforcer la confiance et de favoriser la création d'un environnement propice aux retours volontaires. En outre, le 6 mai, ma Représentante spéciale a rencontré le Premier Vice-Président, à la demande de ce dernier, pour discuter du retour volontaire et de la réintégration des déplacés. Compte tenu de la gravité de la question, le Premier Vice-Président a demandé que l'Organisation des Nations Unies et le Ministère des affaires humanitaires coopèrent étroitement à la définition d'un cadre favorisant le retour et la réintégration. Parallèlement, environ 20 000 déplacés auraient quitté de leur plein gré les sites de protection de Bentiu, de Bor et de Djouba. À Bentiu, près de 10 000 déplacés ont quitté le site, en raison vraisemblablement de la reprise de l'aide humanitaire et des services de protection à l'extérieur du site, de la relative embellie des conditions de sécurité ainsi que de la nécessité de cultiver les terres avant la saison des pluies. À Jongleï, le groupe de travail sur les solutions durables a favorisé le retour à Akobo de 206 déplacés du site de protection de Bor. Dans le but de favoriser les retours volontaires durables, l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire réfléchit actuellement à la mise en place d'une intervention multidimensionnelle, axée notamment sur l'appui au relèvement rapide et aux initiatives de stabilisation des communautés.

B. Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

32. Durant la période considérée, la MINUSS a continué de surveiller les atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire et les violations commises dans ce domaine, d'enquêter sur toutes atteintes et violations, de les constater et d'en rendre compte, en vue de recenser les violations précédemment commises et d'amener leurs auteurs à répondre de leurs actes. Les faits nouveaux survenus dans le comté de Wau (Bahr el-Ghazal occidental) étaient particulièrement

préoccupants, de violents combats ayant opposé à plusieurs reprises, en mars et avril, l'APLS au M/APLS dans l'opposition et, selon certaines informations, des violations ayant été perpétrées à cette occasion aux abords de la ville de Wau, dont des meurtres de civils et des actes de harcèlement dirigés contre ces derniers. Les hostilités et les difficultés d'accès, notamment les restrictions à la liberté de mouvement imposées par l'APLS ont continué d'entraver les efforts que déployait la MINUSS pour enquêter sur ces violations. Le 5 mai, après le retrait des forces de l'APLS, la MINUSS a réussi à atteindre Farajallah en passant par Wau Sud Payam, Baggari, Natabu, Brinji, Ngisa et Ngodakala. La majorité de la population civile avait fui ces régions, mais quelques personnes demeurées sur place ont accusé des soldats de l'APLS d'avoir commis de graves violations des droits de l'homme, en particulier d'avoir assassiné des civils, de s'être livrés à des pillages et d'avoir mis le feu à des biens appartenant à des civils. Le 10 mai, la Mission a constaté que la population civile avait quitté le payam de Momoi où la plupart des habitations avaient été saccagées ou incendiées. Une forte présence de l'APLS a été signalée à Momoi et à Bussere. La MINUSS a continué de recueillir des informations par la voie d'entretiens avec des victimes, des témoins et d'autres sources, en particulier dans les régions du comté de Wau, et d'enquêter sur certaines violations qui auraient été perpétrées dans la ville de Wau, notamment des assassinats et des actes de harcèlement imputables à l'APLS et dont les victimes auraient été des civils.

33. Durant la période considérée, des problèmes d'administration de la justice selon les normes internationales des droits de l'homme ont continué d'être signalés. Des cas de détention prolongée et arbitraire, de détention par procuration, de détention dans des conditions inacceptables, de détention pour des actes ne constituant pas des infractions au regard de la loi, et de détention prononcée par des tribunaux coutumiers n'ayant pas légalement le pouvoir d'ordonner une peine privative de liberté ont été observés notamment dans les centres de détention de Djouba, de Kuajok et de Rumbek (Lacs) et de Ganyel, dans le comté de Panyijar (Unité).

34. Les détentions pour des motifs politiques étaient une pratique courante dans l'ensemble du pays. Dans le Bahr el-Ghazal septentrional, au moins 18 partisans présumés de l'opposition auraient été arrêtés entre le 9 et le 11 avril dans le payam de Bar Mayen (comté d'Aweil-sud) puis placés en garde à vue. Au moins 7 d'entre eux auraient été libérés le 12 avril tandis que les 11 autres auraient été transférés dans un centre de détention militaire de l'APLS près d'Aweil. Le 17 mai, ces détenus ont été libérés sans avoir été inculpés, mais ont dû, selon certaines informations, promettre de s'abstenir de toute activité politique. Ils avaient subi des mauvais traitements. Dans l'Équatoria central, la MINUSS a recueilli des informations selon lesquelles un procureur aurait été attaqué par des soldats de l'APLS dans le payam de Rejaf, le 22 avril, après avoir ordonné la remise en liberté faute de preuves de 7 des 11 personnes arrêtées par l'APLS le 27 mars, au motif qu'elles avaient agressé des jeunes Dinka. Les sept personnes libérées ont été replacées en garde à vue. Le 27 avril, l'ancien Gouverneur de l'Équatoria occidental, Joseph Bakosoro, qui était détenu sans être inculpé par le Service national de sécurité depuis le 22 décembre 2015, a été remis en liberté.

35. Un garçon de 14 ans, accusé avec trois autres enfants, d'avoir volé de l'argent au domicile d'un colonel dans le comté de Turalei (Ouarab) le 15 mai, serait décédé des suites des sévices que lui auraient infligés cinq soldats de l'APLS. Ces soldats ont depuis été arrêtés. Dans le même temps, au moins deux soldats de l'APLS

accusés d'avoir tiré, le 15 mai à Yei, sur un agent humanitaire ont été placés en détention militaire. Ils n'ont toujours pas été remis à la police.

36. Les violations de la liberté d'expression se sont poursuivies au cours de la période à l'examen. Le 9 mai, quatre membres du personnel de la station de radio étatique « Voice of Eastern Equatoria » ont été détenus pendant plusieurs heures par le Service de sécurité nationale, puis libérés sous caution, après avoir été mis en garde contre toute tentative de diffuser des informations et programmes critiques à l'égard du Gouvernement.

37. Par ailleurs, des problèmes touchant à la promotion et à la protection des droits économiques et sociaux, notamment l'accès à la terre et aux moyens de subsistance, ont été signalés. Des allégations faisant état de saisies illicites de terres pouvant être assimilées à des expulsions, ont été recueillies, notamment dans des régions du comté de Djouba où des zones de cantonnement étaient en train d'être mises en place. En outre, dans le Bahr el-Ghazal septentrional, une étude topographique prétendument liée à la fourniture de services publics et menée avec l'appui des autorités en mars et avril dans la ville d'Aweil pourrait elle aussi aboutir à l'expulsion de femmes rapatriées vulnérables sur le plan économique. Dans la même ville d'Aweil le 4 avril, des policiers, désireux d'appeler l'attention sur le fait que leurs salaires n'avaient pas été versés depuis février 2015, ont tenté, par des mesures d'intimidation unilatérales, de forcer certains commerçants locaux à fermer boutique pour une période de courte durée. La MINUSS surveille les mesures disciplinaires prises à l'encontre des policiers en question.

38. Dans certaines régions, les restrictions à la liberté de circulation et d'accès ont continué de faire obstacle à la surveillance des violations des droits de l'homme et aux enquêtes menées à ce sujet. Dans l'Équatoria, les 5 et 6 avril, des équipes intégrées de la MINUSS, qui surveillaient la situation des droits de l'homme et les conditions de sécurité, ont été empêchées, pour la troisième et la quatrième fois depuis la période couverte par le précédent rapport, de se rendre dans les comtés de Yei et Morobo en empruntant la route reliant Yei à Djouba. Le 11 avril, une équipe de la MINUSS s'est vu interdire l'accès à Ikotos pour la deuxième fois ces derniers mois, et n'a ainsi pu enquêter sur les violations des droits de l'homme qui, selon certaines allégations, auraient été commises par l'APLS. Le 26 avril, les autorités locales ont refusé d'autoriser une mission de surveillance des droits de l'homme de la MINUSS à se rendre à Tambura et à Source Yubu (comté de Tambura). À la suite d'une directive émise par le Gouverneur de Gbudwe le 11 mai (créé par le décret constitutif n° 36/2016), qui interdisait les patrouilles de la MINUSS, la Mission a continué de se voir interdire l'accès à Yambio et à Masia où elle prévoyait de surveiller la situation des droits de l'homme. Le 2 juin, le Ministre d'État chargé des collectivités locales s'est engagé à lever les restrictions frappant les activités de surveillance susmentionnées, mais à la date d'établissement du présent rapport, cette promesse ne s'était traduite par aucune action concrète.

39. Du 25 avril au 9 mai, le Gouvernement a organisé une série d'ateliers sur la violence sexuelle liée au conflit à l'intention des membres du Groupe de travail technique mixte créé par le Bureau de la présidence afin de superviser la mise en œuvre des dispositions énoncées dans le communiqué conjoint sur la question, qu'il avait signé en octobre 2014. Dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre, le Gouvernement a demandé à l'ONU de l'aider à organiser un atelier national de consultation et de validation visant à réunir toutes les parties prenantes engagées

dans la lutte contre les crimes liés à la violence sexuelle. Le 9 mai, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'est rendue à Djouba où elle s'est entretenue avec le Président, le Premier Vice-Président et l'Inspecteur général de la police. Durant sa visite, elle a invité le Gouvernement et l'opposition à fusionner leurs plans de mise en œuvre respectifs de manière à aborder la question des violences sexuelles liées au conflit en tenant compte du nouvel ordre politique, et engagé vivement le Gouvernement provisoire à veiller à ce que les auteurs de violences sexuelles aient à répondre de leurs crimes et à empêcher, par la voie d'un processus de vérification et de contrôle, le recrutement ou le maintien dans les rangs de l'armée de responsables de violences de cette nature et de violations des droits de l'homme lors de la reconstitution des forces armées nationales.

40. Durant la période considérée, 84 incidents touchant 1 605 enfants ont été signalés au Soudan du Sud, et l'équipe spéciale de pays du mécanisme de surveillance et d'information a enquêté sur 62 de ces incidents qui avaient fait 1 139 victimes. Le déni d'accès à l'aide humanitaire ainsi que le recrutement et l'emploi d'enfants constituaient la majorité des incidents ayant fait l'objet d'une enquête et dont beaucoup se seraient produits dans le Jongleï, l'Unité et le Haut-Nil. Après l'adoption, par le M/APLS dans l'opposition en décembre 2015, d'un plan d'action visant à faire cesser et à empêcher le recrutement, l'utilisation, le meurtre et la mutilation d'enfants, l'ONU a entamé des préparatifs en vue de la remise en liberté de ces enfants. Bien qu'aucun enfant n'ait été officiellement libéré, le M/APLS dans l'opposition a chargé deux coordonnateurs de haut niveau responsables de la protection de l'enfance – un militaire et un civil – d'assurer la liaison avec l'Organisation des Nations Unies. En mai 2016, une équipe mixte composée de représentants de l'ONU et de l'APLS a entrepris une opération de recensement des enfants associés à l'ALPS. À ce jour, 22 garçons enrôlés dans les rangs de l'APLS ont été enregistrés et démobilisés à Bentiu tandis que les recherches visant à retrouver les familles et les efforts de regroupement familial se poursuivent. Il a été confirmé qu'au total, deux établissements scolaires avaient été évacués par des forces et groupes armés à l'issue de missions de vérification de l'ONU.

C. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

41. Au cours de la période considérée, œuvrant en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Djouba et les partenaires et représentants humanitaires locaux dans les secteurs, la composante militaire de la MINUSS a fourni une force de protection destinée à sécuriser les largages de vivres, les convois et nombre d'autres autres activités humanitaires. En protégeant ainsi les principales voies d'approvisionnement, elle a aussi contribué à l'amélioration des conditions d'acheminement de l'aide humanitaire.

42. Le Service de la lutte antimines a continué, par ses levés de terrain, ses évaluations d'itinéraire et ses opérations de déminage, d'apporter une contribution décisive à la création de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire. Durant la période à l'examen, il a inspecté 437 kilomètres de routes, notamment la route reliant Leer à Rumbek, déminé 4 501 008 m^2 de terres et détruit 418 mines terrestres, 3 462 engins non explosés et 28 098 munitions d'armes légères. À Leer et à Bentiu, il a inspecté et déminé les locaux d'une trentaine

d'établissements scolaires en collaboration avec des partenaires humanitaires. Il a aussi inspecté et déminé des terrains où des organisations non gouvernementales internationales prévoyaient de forer des puits, à Bentiu et à Mundri, et redonné ainsi à la population un accès sûr à de l'eau salubre. En procédant à l'inspection et au déminage d'une piste d'atterrissage, il a pu mener à bien, à la suite d'affrontements récents survenus à Pibor, une intervention d'urgence pour la neutralisation de munitions explosives. Il a également déployé des chiens dressés à la détection des explosifs sur un site de protection des civils de la MINUSS situé à Djouba afin d'appuyer les opérations de fouille et de désarmement conduites par la Police des Nations Unies. Le 25 avril, il est intervenu lors d'un incident au cours duquel une roquette explosée a atteint et perforé un conteneur dans le centre humanitaire que la MINUSS a créé dans les locaux qu'elle occupe à Bentiu. Il a aussi tenu des séances de sensibilisation aux risques à l'intention de 76 486 civils et organisé des séances d'information sur la gestion de la sécurité en présence de mines terrestres, auxquelles ont participé 425 membres du personnel de la MINUSS et agents humanitaires.

D. Appui à la mise en œuvre de l'accord de paix

43. Au cours de la période considérée, ma Représentante spéciale a usé de ses bons offices, en coordination avec le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, Festus Mogae, et le Haut-Représentant de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, pour faciliter le retour à Djouba de Riek Machar et d'autres dirigeants du M/APLS dans l'opposition, permettant la mise en place du Gouvernement provisoire. Entre le 24 mars et le 10 avril, la MINUSS a appuyé, en coordination avec la Commission, la mise en œuvre de la première phase des dispositions transitoires de sécurité, notamment en assurant le transport jusqu'à Djouba de 360 des 1 370 membres du M/APLS dans l'opposition, ainsi que de représentants du Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité et de 22 agents devant aider à mettre en place la police mixte intégrée. La Mission a aussi apporté un appui logistique pour les vols à destination de Malakal et l'approvisionnement en carburant des véhicules et bateaux du M/APLS dans l'opposition destinés au transport des soldats de Kaldak à Malakal. Elle a également fourni un appui sous forme de matériel lourd de génie et de services de lutte antimines pour préparer trois sites à Djouba devant accueillir les soldats du M/APLS dans l'opposition. La MINUSS s'emploie actuellement, avec la Commission, à faciliter la mise en œuvre de la deuxième phase des dispositions transitoires de sécurité.

44. La MINUSS a continué d'apporter un appui au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, en assurant la protection de la Force et un appui logistique afin de faciliter ses activités. Le 24 avril, la Mission a accepté de mettre à la disposition du Mécanisme un maximum de 24 véhicules afin de l'aider à s'acquitter de son mandat. Au cours de la période considérée, la MINUSS a également soutenu la mise en place d'une équipe de surveillance et de vérification supplémentaire à Torit (Équatoria oriental) et l'installation à Wau (Bahr el-Ghazal occidental) d'une équipe qui était auparavant à Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional). Neuf équipes sont maintenant opérationnelles sur le territoire du Soudan du Sud. Les difficultés d'accès et les obstacles bureaucratiques continuent toutefois à entraver les activités de

surveillance et de vérification menées par le Mécanisme en dehors de la région du Haut-Nil. Plus récemment, le 20 mai, le chef de l'équipe de surveillance et de vérification à Torit a été arrêté et placé en détention par les autorités locales. La vérification de la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité prévues pour Djouba continue d'être entravée par le fait que le Gouvernement refuse de donner des informations sur les forces en présence.

45. Le Centre d'opérations conjoint, chargé de veiller à ce que les opérations menées par les forces de sécurité à Djouba se déroulent sans affrontement, a commencé à fonctionner le 16 mai. Pour appuyer les activités du Centre, la MINUSS a accueilli dans ses locaux quatre membres de la Police des Nations Unies. Les partenaires de la Commission mixte s'efforcent également d'apporter un appui logistique et matériel. Le 24 mai, le Ministre de l'intérieur a publié une directive portant création de l'équipe de gestion mixte qui supervisera la police mixte intégrée. Les 26 mai et 3 juin respectivement, s'étant réunie, l'équipe de gestion mixte est convenue d'établir des lignes directrices pour le fonctionnement de la police intégrée mixte et a recommandé le lancement de la formation des membres de la police mixte intégrée, qui se fera dans les installations de l'école de police de Rajaf. Afin de mettre fin au désaccord qui persistait entre les parties sur les questions d'autorité et de hiérarchie, ainsi que les fonctions de la police mixte intégrée, le Ministre de l'intérieur a décidé que l'équipe de gestion mixte relèverait directement de lui.

46. Ma Représentante spéciale a continué de s'employer à faciliter la coordination de l'appui international en faveur du processus de paix. Après la formation du Gouvernement provisoire le 29 avril, elle a réuni des membres internationaux et régionaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'objectif étant de continuer à suivre les progrès accomplis et à coordonner la coopération avec le nouveau gouvernement. Au cours de ces réunions, les partenaires internationaux ont formulé des messages clefs à l'intention du Gouvernement de transition, à savoir : surveiller la propagande négative qui pourrait saper le processus de paix et la combattre, plaider en faveur d'un accès humanitaire sans entrave, encourager la coordination avec les partenaires internationaux pour faire face à la crise économique nationale et demander que les institutions de sécurité transitoires commencent à fonctionner d'urgence.

E. Questions transversales

47. Le 21 avril, la MINUSS a tenu un Forum national sur les femmes pour la paix, point d'orgue des 16 forums infranationaux qui s'étaient tenus dans tout le pays et auxquels avaient participé plus de 700 femmes en 2015 et 2016. L'accent a été mis sur l'importance du rôle que les femmes jouent dans les processus de paix, la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles et sexistes et la prévention des conflits. De même, les 25 et 26 mai, les Sud-Soudanaises ont organisé, avec l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, une conférence nationale de paix pour les femmes, qui a duré deux jours et attiré 530 participantes, afin de renforcer la collaboration entre les réseaux et les organisations de femmes et de mettre au point un véritable mécanisme visant à favoriser la participation des femmes, sans exclusive et dans le respect du principe de responsabilité, à la mise en œuvre de l'accord de paix.

48. La MINUSS s'est également employée à faire mieux comprendre à la population en quoi consistent son mandat, l'appui qu'elle apporte à la mise en œuvre de l'accord de paix et les activités ayant trait à la Commission mixte de suivi et d'évaluation et au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. En plus des points de presse hebdomadaires qu'elle fait, la MINUSS a commencé à mener des activités de sensibilisation dans tous les bureaux locaux et organisé des rencontres à l'intention de la société civile et des populations à Djouba, où elle a communiqué des messages essentiels sur la paix et distribué des exemplaires de l'accord de paix, traduit en quatre langues. Pour sa part, la station de radio des Nations Unies, Radio Miraya, a diffusé des informations quotidiennement sur la mise en œuvre du processus de paix.

49. Dans toute la zone de la Mission, la MINUSS a mené un travail de sensibilisation au VIH/sida et continué de dispenser, à tous les membres en tenue et civils de la Mission qui en font la demande, des services de consultation et de dépistage confidentiels. À Djouba, 24 autres personnes (dont 5 femmes) ont été formées pour animer des séances d'éducation par les pairs sur le VIH/sida. D'autre part, 2 747 Casques bleus (dont 240 femmes) ont suivi un cours de sensibilisation au VIH/sida et 39 personnes (dont 5 femmes) ont bénéficié, dans le cadre d'une démarche volontaire, de services de consultation et de dépistage confidentiels. Trois personnes (dont une femme) ont reçu un traitement post-exposition. Les activités de sensibilisation de la population ont été menées en collaboration avec d'autres acteurs humanitaires. La Mission a organisé deux ateliers à l'intention du personnel recruté sur le plan national travaillant dans les sites de protection des civils à Malakal et à Bentiu; 74 agents recrutés sur le plan national (dont une femme) travaillant pour divers organismes non gouvernementaux à Malakal et à Bentiu ont bénéficié d'une formation sur le VIH/sida. La Mission a mené une action de sensibilisation au VIH/sida auprès de 3 129 civils (dont 548 femmes) dans les sites de protection des civils. Grâce à des émissions de radio diffusées chaque semaine sans exception, la MINUSS a sensibilisé quelque 67 137 personnes (dont 33 003 femmes) au VIH/sida.

VI. Effectifs et déploiement des contingents supplémentaires

50. Au 3 juin, l'effectif civil de la MINUSS s'établissait à 2 581 personnes, soit 850 agents recrutés sur le plan international, 1 306 agents recrutés sur le plan national et 425 Volontaires des Nations Unies.

51. Quant à l'effectif militaire de la MINUSS, il s'établissait à 12 298 hommes, soit 11 750 soldats, 361 officiers d'état-major et 187 officiers de liaison. La MINUSS prévoit de déployer progressivement de nouveaux spécialistes du génie (379 personnes au maximum), et de mettre en place un hôpital de niveau II à Bentiu. L'effectif de police de la MINUSS s'établissait à 1 475 personnes (contre un effectif autorisé de 2 001 agents), à savoir 591 policiers, 55 agents pénitentiaires et 829 membres d'unités de police constituées. L'effectif autorisé de la police ayant augmenté, des unités de police constituées, l'une comprenant 70 membres originaires du Rwanda et l'autre 103 membres originaires du Ghana, ont été déployées respectivement à Malakal en mars et à Bentiu en mai. Les préparatifs sont

en cours en vue du déploiement, à Djouba et à Bentiu, de deux autres unités de police constituées dont les membres sont originaires respectivement du Rwanda et du Ghana. À ce jour, 74 des 100 policiers (formateurs spécialisés) qu'il est prévu d'affecter à la formation des membres de la police mixte intégrée ont été déployés.

52. Au cours de la période considérée, la MINUSS a continué de mettre en œuvre la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et s'est employée à atteindre d'autres objectifs figurant dans le rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles que j'ai présenté à l'Assemblée générale (A/69/779). Ce résultat a été obtenu grâce au groupe de travail permanent de la Mission sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et au Groupe consultatif sur la déontologie et la discipline. La MINUSS a également conclu un mémorandum d'accord avec les organisations non gouvernementales travaillant à partir des locaux de la MINUSS, les obligeant à lui signaler tous les cas de conduite répréhensible mettant en cause leur personnel, surtout s'il s'agit d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Cela permettra à la Mission d'enquêter comme il se doit sur les auteurs présumés de ces actes. L'équipe d'intervention immédiate de la MINUSS a vu le jour le 14 avril. Cette équipe donnera suite immédiatement et de manière exhaustive aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause des membres du personnel des Nations Unies.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et atteintes au droit international humanitaire et à la sécurité du personnel des Nations Unies

53. Au cours de la période considérée, la MINUSS a recensé 33 violations de l'accord sur le statut des forces, dont 23 restrictions de la liberté de circulation concernant son personnel et son personnel associé, des atteintes aux locaux et au matériel de la MINUSS, des demandes de paiement de taxes, la confiscation de biens appartenant à l'ONU et des entraves aux opérations aériennes ou terrestres. On a également signalé des entraves à l'exécution du mandat de la MINUSS, des attaques directes sur les personnes en quête de protection dans les sites de protection de la MINUSS, l'arrestation et la détention de membres du personnel de la MINUSS, ainsi que des voies de fait, des menaces et des vols perpétrés à leur encontre. Les violations dénoncées étaient le fait d'entités gouvernementales.

54. À Bentiu, les 25 et 26 avril, un groupe armé a tiré à l'arme légère et lancé des roquettes en direction du complexe de la MINUSS, dont deux ont atterri à l'intérieur du complexe, endommageant un conteneur résidentiel dans le centre humanitaire et blessant par balle une personne déplacée dans le site de protection. On ne connaît pas le motif de l'attaque.

55. Deux membres du personnel de la MINUSS recrutés sur le plan national, qui avaient été arrêtés le 8 mars et libérés le 15 mars, ont été arrêtés de nouveau et libérés sous caution le 22 avril. Le 25 avril, le Département des enquêtes criminelles de la Police nationale les a accusés d'avoir obtenu frauduleusement la nationalité sud-soudanaise. Trois autres agents de la Mission recrutés sur le plan national, deux arrêtés en décembre 2013 et un en octobre 2014, sont toujours en détention. Aucun des agents arrêtés n'a été inculpé. La MINUSS n'a pas été autorisée à voir les trois fonctionnaires qui sont toujours en détention.

56. La Mission continue d'informer le Gouvernement hôte de ces violations par voie de notes verbales et d'entretiens avec les responsables concernés. Elle lui communique également le relevé mensuel des incidents.

VIII. Aspects financiers

57. Par sa résolution 69/260 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 085 769 200 dollars pour le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016. Au 9 juin 2016, le montant des contributions non versées au Compte spécial de la MINUSS s'élevait à 289,4 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 2 279,4 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2016, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mars 2016, conformément au calendrier des versements trimestriels.

IX. Observations et recommandations

58. Le retour du Premier Vice-Président à Djouba et la constitution du Gouvernement provisoire d'union nationale le 29 avril ont marqué une étape décisive dans le processus de paix. En prenant cette mesure importante et trop longtemps différée, le Président et le Premier Vice-Président ont ouvert un nouveau chapitre de l'histoire du Soudan du Sud. Je me réjouis des appels positifs lancés de toutes parts en faveur de la paix, de l'unité et de la réconciliation nationales depuis la constitution du Gouvernement provisoire et j'exhorte les parties à s'engager enfin à mettre pleinement en œuvre l'accord de paix, dans sa lettre comme dans son esprit, dans les meilleurs délais. La Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires de la paix internationaux et régionaux, qui œuvrent sans relâche en faveur d'un règlement pacifique du conflit, sont déterminés à aider les dirigeants et le peuple du Soudan du Sud à appliquer l'accord dans son intégralité.

59. L'ampleur des destructions, des souffrances humaines, des clivages politiques et sociaux et du déclin économique que le Soudan du Sud a connus au cours des deux dernières années et demie souligne combien il importe de stabiliser immédiatement le pays. Si l'on ne se fait guère d'illusions sur le climat de méfiance qui persiste entre les parties, le Gouvernement provisoire devra néanmoins surmonter ces obstacles au cours des 30 prochains mois. Il doit être le fer de lance déterminé des réformes fondamentales prévues dans l'accord de paix, à savoir l'intégration du texte dans la Constitution de la transition de 2011, la rédaction et l'adoption d'une constitution permanente, l'élaboration d'une feuille de route pour la réforme du secteur de la sécurité, la mise en œuvre de grandes réformes économiques, ainsi que la mise en place des institutions indispensables à la justice et à la réconciliation. Je me réjouis à cet égard de la volonté exprimée par le Gouvernement provisoire de mettre au point un plan d'action assorti d'échéances précises pour la mise en œuvre de l'accord. J'encourage le Gouvernement à adopter

une démarche inclusive et à veiller à ce que toutes les parties prenantes, dont les autres partis politiques et les organisations de la société civile, puissent contribuer à faire avancer le processus de paix.

60. Dans le but de créer le climat de confiance et de sécurité nécessaire pour mettre en œuvre l'accord de paix, j'exhorte toutes les parties à respecter les obligations qui sont les leurs de démilitariser Djouba, de redéployer leurs forces selon les modalités prévues dans l'accord de paix et d'autoriser le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité à procéder à la vérification de ces redéploiements. Maintenant que le Gouvernement provisoire est constitué, je demande instamment au Président et au Vice-Président de convaincre leurs partisans respectifs de faire preuve de retenue, de régler de bonne foi les problèmes de sécurité et autres questions ou litiges résultant de l'application de l'accord de paix, et de résoudre toutes les questions en suspens par le dialogue et le compromis.

61. J'exhorte également le Gouvernement provisoire à accélérer la création et la mise en place opérationnelle des principales institutions de transition. À cet égard, je me félicite de la récente mise sur pied du Centre d'opérations conjoint et de la création de l'Équipe de gestion mixte. Je demande instamment aux parties d'œuvrer rapidement à la mise en place de la police mixte intégrée dans le dessein de contribuer à la sécurité et au renforcement de la confiance dans leurs zones de déploiement respectives. Je me félicite par ailleurs que les représentants des autres partis politiques travaillent ensemble, sous les auspices de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, à sortir de l'impasse sur la question de leur représentation au sein de l'Assemblée législative nationale de transition et des autres institutions et organes de transition. C'est un tel esprit de compromis qui est nécessaire pour faire avancer les choses. Par la suite, il conviendra d'accélérer la désignation du président et de mettre en place l'Assemblée de transition dans les meilleurs délais.

62. Malgré les récentes évolutions positives intervenues sur le plan politique, les violences intercommunautaires et les violences commises par les parties au conflit se poursuivent dans certaines parties du Jongleï, du Bahr el-Ghazal occidental, de l'Équatoria central et de l'Équatoria oriental, avec leur cortège de conséquences désastreuses pour les civils. Les hostilités doivent cesser immédiatement. La montée des violences intercommunautaires est alimentée, je le crains, par la poursuite de la mise en œuvre du décret portant création de 28 États alors même qu'il a été convenu d'en suspendre l'exécution. Je prends note des mesures prises récemment par le Gouvernement provisoire pour revoir le nombre d'États et la délimitation de leurs frontières. Dans l'intervalle, il est impératif de suspendre la mise en œuvre du décret, sous peine de voir réduites à néant les fragiles avancées réalisées jusqu'à présent dans le processus de paix.

63. Je suis profondément préoccupé par le fait que les restrictions d'accès et de circulation visant le personnel de la MINUSS se poursuivent sans discontinuer et que les installations de la MINUSS, comme tout récemment à Bentiu, continuent de faire l'objet d'attaques. Je trouve très préoccupant que des membres du personnel des Nations Unies continuent d'être l'objet de détentions prolongées et j'exhorte le Gouvernement provisoire à en assurer la libération immédiate et inconditionnelle. Je rappelle à tous les groupes armés qu'ils doivent s'abstenir de viser le personnel ou les installations des Nations Unies, y compris les sites de protection des civils. Ces actes sont susceptibles de constituer des crimes de guerre. Pour sa part, la MINUSS

continuera de s'employer à gérer et à atténuer les causes potentielles d'insécurité à l'intérieur et à l'extérieur des sites de protection des civils, notamment à Djouba, à Malakal et à Bentiu.

64. La situation humanitaire désastreuse qui règne au Soudan du Sud demeure très préoccupante. J'exhorte les donateurs à redoubler d'efforts pour combler le déficit de financement de plus de 899,6 millions de dollars dont souffre l'appel humanitaire en faveur du Soudan du Sud. Il est inacceptable que les opérations humanitaires restent entravées par les refus d'accès, les restrictions à la liberté de circulation et la poursuite des violences. Je suis consterné que, depuis le début de la crise, 55 travailleurs humanitaires aient été tués au Soudan du Sud. Toutes les parties doivent laisser aux acteurs humanitaires la liberté de mener à bien leurs activités sans être entravés ou menacés de violences. Bloquer l'acheminement d'une aide vitale constitue une violation du droit international humanitaire et empêche le peuple du Soudan du Sud de bénéficier de l'assistance dont il a cruellement besoin.

65. Pour que la paix soit durable, le Gouvernement provisoire doit également assurer le respect des droits de l'homme et la sanction des violations des droits de l'homme, notamment par la mise en place de tous les mécanismes de justice transitionnelle prévus par l'accord de paix. Je me réjouis des discussions actuellement menées au sein de la Commission de l'Union africaine sur les modalités de la création de la juridiction hybride envisagée par les parties à l'accord de paix. L'Organisation des Nations Unies se tient prête à offrir son assistance technique à l'Union africaine et au Gouvernement provisoire dans le cadre de la mise en place de ce tribunal.

66. Je félicite le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation de l'énorme travail accompli par la Commission et lui réaffirme le soutien de l'Organisation des Nations Unies. Je salue également l'action du Représentant spécial de l'Union africaine et des autres partenaires internationaux qui ont soutenu la médiation et exercé une pression constructive sur les parties afin de les inciter à faire avancer le processus de paix au cours des deux derniers mois. En ce moment décisif, notre soutien collectif est essentiel pour rassurer le peuple du Soudan du Sud en lui montrant qu'une paix durable est réalisable. J'engage la communauté internationale à apporter son soutien moral, matériel et financier au nouveau Gouvernement provisoire. Je demande instamment au Gouvernement provisoire d'œuvrer avec la communauté internationale à mettre en place les institutions et les organes nécessaires pour assurer la transparence et la responsabilité et faciliter le financement nécessaire à la mise en œuvre de l'accord de paix. L'Organisation des Nations Unies continuera de travailler avec la région et les autres membres de la communauté internationale à faire en sorte que l'appui international apporté au processus de paix soit soutenu, concerté et harmonisé.

67. Dans mon rapport spécial sur l'examen du mandat de la MINUSS en date du 23 novembre 2015 (S/2015/899), j'ai recommandé que la définition de l'engagement de la Mission au Soudan du Sud se fasse progressivement, à la lumière d'une évaluation régulière de l'environnement opérationnel dans le pays et de l'évolution du processus de paix. Compte tenu des récentes évolutions politiques et du prochain renouvellement du mandat de la MINUSS le 13 juin, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix s'est rendu au Soudan du Sud pour évaluer la mise en œuvre par la Mission de son mandat et dresser le bilan de l'application de l'accord de paix. Je me félicite tout particulièrement de la

discussion franche et constructive que le Président et lui ont eue sur le chemin restant à parcourir. Je suis rassuré de voir que le Gouvernement provisoire est parfaitement conscient des problèmes politiques, sécuritaires et économiques qu'il va devoir affronter au cours des 30 prochains mois pour jeter les bases d'une paix durable au Soudan du Sud. À ce propos, je me réjouis de l'engagement pris par le Président d'améliorer l'environnement opérationnel de la MINUSS et des partenaires humanitaires, notamment en leur assurant la liberté d'accès et de circulation indispensables pour pouvoir continuer de soutenir le Gouvernement et le peuple du Soudan du Sud. Je me félicite également de leur échange sur la question des drones, au cours duquel ils ont évoqué la possibilité d'un partage d'informations entre les autorités congolaises et sud-soudanaises sur la capacité de tels systèmes d'aider la MINUSS à protéger les civils et de dissuader les fauteurs de troubles.

68. Malgré les évolutions qui viennent d'être mentionnées, et comme il est indiqué dans mon rapport, la situation sur le plan politique, humanitaire, de la sécurité et des droits de l'homme dans le pays reste fluide et les institutions de transition naissantes doivent encore définir leurs priorités. Sachant que le mandat de la MINUSS doit expirer le 31 juillet 2016, je recommande vivement sa prorogation pour une période de six mois, pendant laquelle la Mission et le Siège procéderont à la deuxième phase de l'évaluation de l'appui susceptible d'être apporté par la Mission à la consolidation de la paix et de la sécurité au Soudan du Sud en tenant dûment compte des priorités nationales. À la lumière des évolutions positives intervenues dans la mise en place de l'architecture de sécurité provisoire, une étude détaillée des capacités militaires et policières destinée à déterminer l'ampleur de l'appui nécessaire aux institutions de sécurité provisoires sera également menée.

69. Pour finir, je voudrais exprimer ma gratitude à la MINUSS et au personnel de l'équipe de pays des Nations Unies, qui s'emploient à protéger des milliers de civils et facilitent la fourniture de l'aide humanitaire. Je remercie en particulier ma Représentante spéciale, Ellen Margrethe Løj, de son action exemplaire ainsi que les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui mettent à la disposition de la Mission le personnel en tenue et les moyens qui lui sont nécessaires.

UNMISS
June 2016

SUDAN

SOUTH SUDAN

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

DEM. REP. OF THE CONGO

ETHIOPIA

KENYA

UGANDA

FSHQ FORWARD HQ
MONGOLIA (-)
GHANA (-)
INDIA
INDIA
MP CAMBODIA

HQ Sector North
RWANDA 2 (-)
INDIA 1 (-)
ETHIOPIA 2
RWANDA
BANGLADESH
BANGLADESH
INDIA
INDIA
INDIA
MP CAMBODIA

HQ Sector West
KENYA (-)
CHINA
CHINA
INDIA
MP CAMBODIA

KENYA
INDIA

KENYA
INDIA

MONGOLIA

MONGOLIA (-)

HQ Sector East
ETHIOPIA 2 (-)
INDIA 2 (-)
KOREA (ROK) (-)
SRI LANKA
SRI LANKA
INDIA
MP CAMBODIA

NEPAL 1
INDIA
MP CAMBODIA

FHQ UNMISS
HQ Sector South
NEPAL 2 (FRB)
ETHIOPIA 1
CHINA
RWANDA 1 (-)
RWANDA
BANGLADESH
JAPAN
CAMBODIA
BANGLADESH
INDIA
MP CAMBODIA

INDIA 1
INDIA 1
RWANDA 2 (-)
INDIA 1
INDIA 2
KOREA (ROK) (-)
RWANDA 1
INDIA
RWANDA 1
INDIA

UNITY
UPPER NILE
NORTHERN BAHR EL GHAZAL
WARRAP
WESTERN BAHR EL GHAZAL
LAKES
JONGLEI
WESTERN EQUATORIA
CENTRAL EQUATORIA
EASTERN EQUATORIA

Renk, Ed Damazin, Umm Barbit, Melut, Paloich, Bunj, Boing, Pariang, Abyei, Mayom, Bentiu, Malakal, Abwong, Kan, Nasser, Kigille, Fathai, Raga, Aweil, Kuacjok, Leer, Adok, Akobo, Deim Zubeir, Wau, Wakela, Tonj, Bo River Post, Rafili, Rumbek, Akot, Jonglei, Pibor, Ukwaa, Towot, Lowelli, Bor, Pap, Boli, Tambura, Li Yubu, Ezo, Yambio, Mundri, Jerbar, Terakeka, Bunduqiya, Juba, Kapoeta, Torit, Yei, Kajo Keji, Lofusa

White Nile, Jur, Lol, Pongo, Sobat, Pibor, Abay, Dinder, Omo, Albert Nile, Kenamuke Swamp, Kobowen Swamp, Lotagipi Swamp, L. Turkana (L. Rudolf)

Administrative boundary

SOUTH SUDAN

24° 26° 28° 30° 32° 34° 36°
12° 10° 8° 6° 4°

- National capital
- State (wilayah) capital
- Town
- Major airport
- International boundary
- UNMISS operational northern limit*
- State (wilayah) boundary
- Sector boundary
- Abyei region**
- Main road
- Railroad

* Final boundary between the Republic of the Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.
** Final status of the Abyei area is not yet determined.

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

0 100 200 km
0 100 mi

Map No. 4456 Rev. 23 UNITED NATIONS
June 2016 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)

16-09891